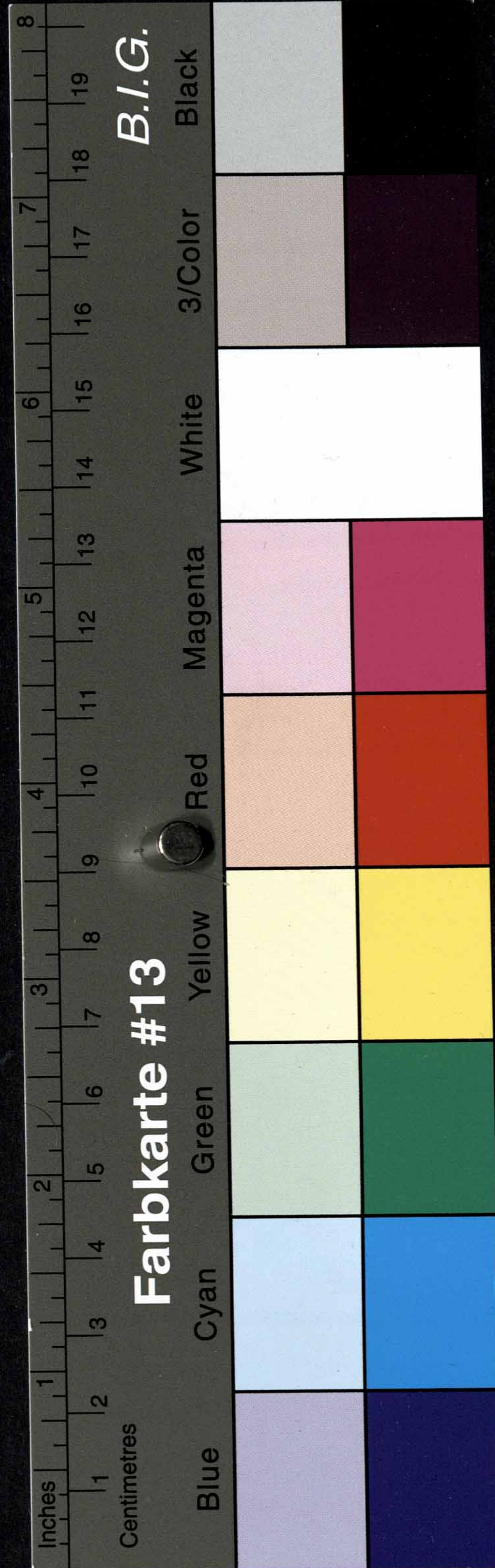


Evait et paix par Jesus Christ  
vous soit a jamais multipliee.

VII / 230

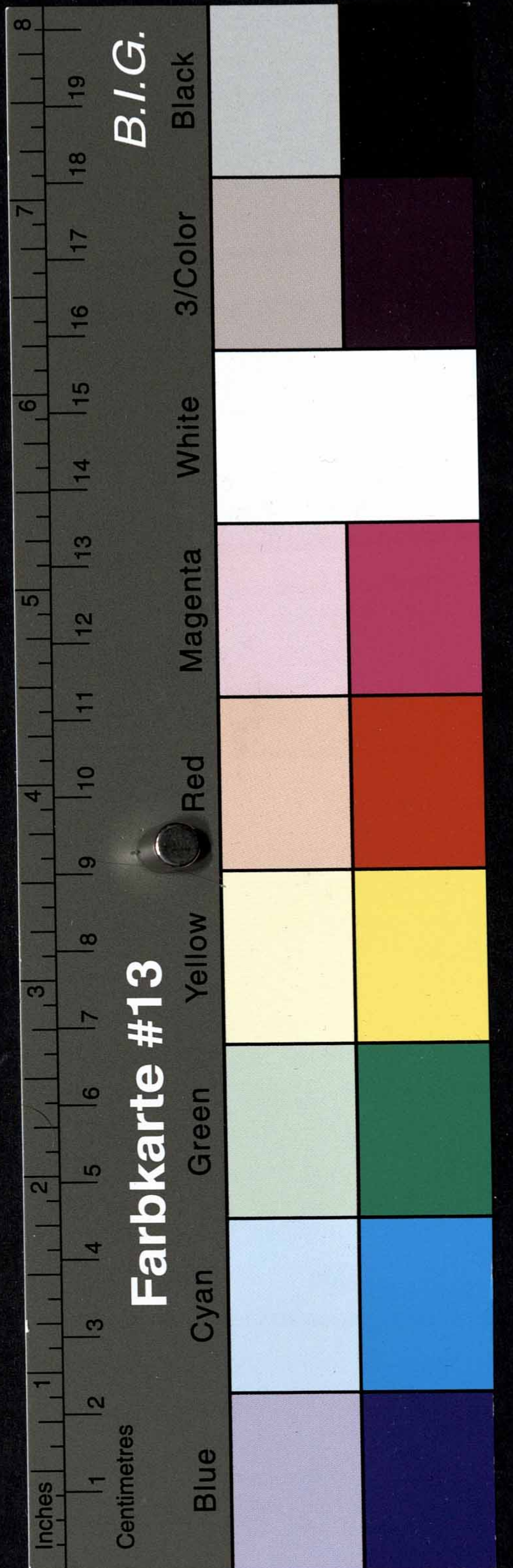
Monseigneur, si jamais nous avons connu effec voyay ce quoy dieu communique, cest  
a cestte Seigne que nous et cognossons. ascauro, qui bon droit a bon mestier d'ayde.  
Car combiez que la cause pour laquelle nous aduons, soit tant juste et veritable, que  
nous avons le meillieur droit du monde, comme lesseigns scauz: toutesfoys n'est est  
leide et faulx de messieurs de Borne, et de nos amy, du nombre desquels vous est  
il y a long temps, qui nonobstant nos bon droit, tussions estte luyz a moit. C'est se  
le plaisir de dieu est estte tel, nous tussions estte lescontes, et sommes postz toutes  
et quantes foys quil luy plura, la verite en que: estant bien assurez que nous pour  
pour maintenir telle quiette, nous serons estte lescontes. Or pourautant que jusques  
a present il a plu a dieu nous maintenir, nous gardes et possedons de la malice de  
nos ennemis, et quil nous presente des moyens serons a defendre nos bon droit, voila  
pourquoy aussi nous les suivons comme devant de luy. Et pour ce moyn, qui est  
deparlement de Lion vous nous aduostes, quil seroit bien propos de seroir a monseigneur  
monseigneur de basse fontaine ambassadeur en Suisse pour le Roy, nous serions non  
seulement aus ambassade, mais aussi a messieurs Bulmgoe et ministres de  
Lyon. Car aussi gens de bien departera, entendant que vous nous auez  
donne ce conseil, eom trouue bien bon. Parains nous vous aduostes nos loiz,  
par lesquelles captians des le commencement la benivolence de monseigneur l'ambassade,  
benivolence luy exposons, comment en passant par Lion sans auoir nry fait,  
contre les loiz du Roy, fusmes arrestez puis par l'officiel interrogez, et comment  
le Roy a la faulx de messieurs de Borne a accorde nos delais. Du moyn  
de quoy sur la fin et porons, selon quil a grand credit et auctorite, que pour l'honneur  
de dieu il luy plait nous ayde. En quoy faisant, sera cest plaisant a dieu, et  
a messieurs des Ligues maintenant l'euangile. Quant a messieurs les ministres de  
Lyon, nous leur signifions, qu'ayant entendu, comme icelluy ambassade est homme  
de scauoir, et quil a delibere se tenir a Bade, afin de quelquel foys aller a Lyon:  
quil leur plait, puis quil sera pots deus, luy recommander nos affaire, et faire  
quil seroit au lieutenant de Lion et a l'officiel, leur signifiam, comment parcella  
aura estte requis de la part de messieurs des Ligues, leur seroir, que nous enuoyons  
le bon vouloir du Roy, qui entend que serons delais, et se donneront garde  
d'aucunement nous attouche, ny faire autre faulx. Or quil n'est pas temps de  
faulx les Suisse, ou autres semblables propos, que vous aduostes estte bon pour leur  
faire seroir. Voila monseigneur a bon amy benivolence et substance, et que serions  
prodite. Je vous plura don auoir memoire du tout, comme aussi sommes lescontes  
que vous auez, et que ferez beaucoup plus d'auantage, que ne vous scaurons pour.  
Car despuis quil a plu a dieu vous touches et rutus de vous employes pour nous  
poures estoingues, nous auons connu que diligence est se grande, que n'y pourroy  
plus auoir fait pour vous mesmes. Mais puis que ce n'a pomm tant estte pour nous,  
comme pour la cause de dieu, icelluy recognosstra aussi les pines et les labours, qu'auz  
poms, et vous recompensera abondamment. Quant a nous, tant quil plura a ce bon  
dieu nous laissez en dieu, nous auons memoire de vous en toutes nos oraisons.



Au reste touchant nos affaires, messieurs de la Cour et le sieur Leonard nous sollicitent  
diligemment, et a peine nous en pouvons au lieu de la suppression, que luy  
laissent. mais c'est tout ce que font et luy le l'officiel comme il est de coutume.  
Parquoy nous avons fait nos diligences pour envoyer a Paris. Que si par ce  
moyen Dieu ne nous aide, nous espérons que ce sera par d'autres: comme par  
ce que sera le sieur Jacques a la cour, ou bien par le moyen de messieurs de  
la Cour de la Cour, et aussi par la diligence que fera pour nous par d'autres, de sorte  
qu'a Dieu retour nous confions que nous ayons bientôt et joyeuses nouvelles.  
Cependant nous prions et prions le Seigneur toutpuissant, qu'il vous conduise  
et adoucesse en tous vos affaires, et en toutes vos entreprises il vous donne  
accomplissement de ce que souhaitez de Dieu, sur quoy nous tous les humbles  
nous recommandons a votre bonne grace, ensemble a messieurs vos magistrats, a messieurs  
les ministres, et a ces bons d'ambes vos parents. Des prisons de Lyon le dix  
de Décembre 1552. Par

Le sieur de la Cour se recommande bien fort  
a vous, et s'employe pour nous autant que  
jamais, comme aussi nous en avons besoin.

Vos très humbles et obéissants serviteurs,  
personnés pour la parole de Dieu.  
Martial de la Cour. Loys Corbet  
Pierre Eschmann. Charles fauve.  
Bernard Steuin. Pierre Namberes.



*Ad Hostat. bon. scriptus  
et hactenus ann.  
Le Spoc Jehan Lins*

*Ad Sanct. Gal.*

